



Union Africaine

POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT POST-2015

Mars 2013

facilité par: CEA, BAD et PNUD

I. CONTEXTE

En septembre 2000, le Sommet du Millénaire des Nations Unies a adopté la Déclaration sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui a été signée par plus de cent quatre-vingt pays. Le Sommet visait principalement à fixer un ensemble d'objectifs de développement quantifiables et réalisables dans le temps, afin d'éliminer le fléau de la faim, de la misère et des maladies. A trois ans de l'échéance de 2015, des progrès inégaux continuent d'être accomplis dans la réalisation des différents OMD. Des avancées remarquables ont été enregistrées dans certains indicateurs tels que la scolarisation primaire, la parité entre les garçons et les filles dans le niveau d'éducation primaire, la participation de la femme à la prise de décision, la couverture vaccinale et le ralentissement de la propagation du VIH/sida.

En dépit de ces avancées, il reste encore beaucoup à faire. En effet, malgré la hausse du taux de scolarisation dans les écoles primaires, la qualité de l'éducation reste un sujet de préoccupation et les progrès réalisables en matière d'OMD liés à la santé, tels que la mortalité infantile et maternelle et l'accès à l'assainissement sont insuffisants pour atteindre ces objectifs d'ici à 2015. Réduire les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base reste également un défi majeur pour l'Afrique et ces inégalités expliquent dans une large mesure la lenteur des progrès du continent dans la réalisation des OMD relatifs à la santé.

La participation limitée des pays en développement, en général, et de l'Afrique en particulier, dans la formulation des OMD explique la faible appropriation de ces objectifs et la lenteur des progrès. Par ailleurs, le défaut d'harmonisation des OMD avec les programmes continentaux et nationaux en Afrique a généré des contraintes supplémentaires pour les pays aussi bien dans la production de données que dans leur suivi.

Conscient de cette lacune, nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avons demandé que des consultations soient entreprises entre toutes les parties prenantes pour déterminer les priorités de l'Afrique dans ce que devra être l'agenda de développement post-2015. Cette position commune est le résultat des différentes consultations sectorielles régionales et continentales qui ont été menées au cours des deux dernières années. Nous allons présenter notre position commune à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et lançons un appel pour qu'elle soit prise en compte dans l'élaboration de l'agenda de développement post-2015, sachant que l'Afrique est le continent le plus touché par la pauvreté. Il convient donc que nous ayons notre mot à dire sur la façon dont notre avenir devrait évoluer après les OMD.

II. DECLARATION SUR LA POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT POST-2015

Nous, chefs d'État et de gouvernement:

PREOCCUPES par la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim en raison d'une croissance insuffisante et irrégulière, de l'incapacité à parvenir à un développement économique durable et à d'autres facteurs tels que la forte croissance démographique, l'instabilité politique et les conflits;

PREOCCUPES EGALEMENT par les résultats inégaux et décourageants obtenus dans la réalisation de l'OMD relatif à la santé, notamment les taux constamment élevés de mortalité maternelle et infantile;

CONSTATANT que peu de pays africains sont en voie d'atteindre certains OMD d'ici à 2015 et que l'Afrique dans son ensemble ne parviendra pas à réaliser ces objectifs au vu de la tendance actuelle;

PRENANT ACTE des progrès réalisés dans différents domaines de réalisation des OMD, en particulier dans le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, l'alphabétisation des adultes, le ralentissement de la propagation du VIH / sida et de la tuberculose, la parité entre les garçons et les filles dans l'enseignement primaire, la participation des femmes à la prise de décision et leur représentation dans les parlements nationaux, ainsi que la vaccination des enfants;

PRENANT ÉGALEMENT ACTE de la contribution des OMD au développement social et économique des pays à travers le monde, en particulier en Afrique;

SALUANT les divers engagements pris, aux niveaux continental et international, en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD en Afrique;

SALUANT ÉGALEMENT les différents cadres de développement de l'UA tels que, entre autres, l'Initiative du NEPAD, le Programme minimum d'intégration, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, ainsi que la Campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) en tant qu'instruments permettant de progresser dans la réalisation des OMD et des objectifs de développement de l'Afrique;

CONSCIENTS des obstacles qui empêchent la réalisation effective des OMD, notamment l'absence de données pour un suivi cohérent, le manque d'équité dans l'accès aux services sociaux, l'intérêt porté sur la quantité plutôt que sur la qualité, l'attention excessive accordée aux indicateurs sociaux et la mise en retrait des secteurs productifs, ainsi que le manque d'appropriation et de leadership véritables aux niveaux national et international;

CONSCIENTS du rôle limité qu'ont joué les parties prenantes africaines dans l'élaboration de la Déclaration du Millénaire et des OMD;

CONSCIENTS des déficits en matière de capacités et des conditions handicapantes qui ont initialement prévalu dans un certain nombre de pays africains;

PREOCCUPES par le déclin de nos cultures africaines et de son impact sur la perte d'identité;

CONSCIENT du rôle central que joue la gestion et la mise en valeur des ressources pour la mise en place d'une économie inclusive verte en Afrique;

SACHANT que la réalisation des OMD est avant tout notre responsabilité mais que les partenaires internationaux sont aussi porteurs d'une responsabilité essentielle qui consiste à honorer leurs engagements et à appuyer les stratégies conduites par les pays ;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT:

AFFIRMER NOTRE DÉTERMINATION à agir ensemble pour restituer à l'Afrique sa dignité et son identité en éliminant la pauvreté et en créant les conditions endogènes nécessaires à la transformation économique, la paix, la prospérité et le développement durable ;

DONNER LA PRIORITÉ à la mise en œuvre des programmes de développement nationaux et continentaux en tant que moyen de parvenir au développement durable;

AFFIRMER NOTRE VOLONTÉ à remplir le plus rapidement possible les différents engagements que nous avons pris en ce qui concerne l'intégration socioéconomique, la réduction de la pauvreté, le développement de l'agriculture, la création d'emplois et le développement humain et social en Afrique;

ACCELERER la mise en œuvre des initiatives de l'UA, parmi lesquelles notamment la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou de 2004 sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, le Programme pour

le développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP), la Politique de l'UA en matière de genre, le Plan d'action de Maputo sur la santé sexuelle et reproductive et sa Campagne pour l'Accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) ; le Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique; L'Appel d'Abuja en faveur d'une action accélérée pour permettre l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique, la Charte africaine de la statistique et la Vision africaine de l'eau pour 2025;

CONCRÉTISER nos engagements énoncés dans le Cadre d'action de Dakar, 2000 : Éducation pour tous, la Déclaration d'Abuja de 2001 sur le VIH / sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes, la Déclaration de Maputo de 2003 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la Déclaration de Syrte de 2008 sur l'agriculture et l'eau, et d'EXPLORER d'autres options novatrices de financement du développement en Afrique;

AFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT à rompre avec la conception du développement axé sur les initiatives extérieures pour se tourner vers un autre paradigme : les initiatives inspirées et financées de l'intérieur et fondées sur l'appropriation nationale;

SOULIGNER la nécessité de créer de possibilités d'emploi décent, en particulier pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables particuliers;

ACCORDER LA PRIORITÉ à l'équité et l'inclusion sociale et évaluer les progrès accomplis aussi bien dans la disponibilité que dans la qualité des services fournis;

ASSURER l'accès à un logement convenable, à l'eau, à l'assainissement, aux transports, à la communication et aux infrastructures pour tous;

HARMONISER les résultats de Rio +20 et ceux des autres forums de l'ONU tels que la CIPD +20 avec nos programmes de développement;

S'ENGAGER à promouvoir la mobilisation des ressources nationales, avec l'appui du secteur privé, pour assurer un système de reddition de compte et la viabilité économique, en mettant l'accent sur l'utilisation efficace des ressources grâce à des investissements ciblés;

ENSURER un processus participatif crédible qui tienne compte des différences et des sensibilités culturelles et encourage la contribution de toutes les parties prenantes en vue de sensibiliser les groupes concernés et par conséquent assurer le succès de la mise en œuvre des politiques;

RENFORCER les partenariats pour le développement, en particulier les partenariats multilatéraux et coopération Sud-Sud;

DEMANDER au G8 et aux autres partenaires au développement de tenir l'engagement qu'ils ont pris en 2005 de verser 0,7% de leur produit national brut (PNB) en tant qu'aide prévisible et d'instaurer des mesures spécifiques pour lutter contre l'évasion illicite des capitaux hors d'Afrique.

SOMMES CONVENUS D'AGIR COLLECTIVEMENT SUR LES PRIORITES ESSENTIELLES SUIVANTES:

1. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DES ECONOMIES ET CROISSANCE INCLUSIVE

PRÉOCCUPÉS par la dépendance continue de l'Afrique à l'égard des matières premières et par la nécessité de créer des emplois décents et de renforcer la résistance des économies face aux chocs externes, nous nous engageons à:

A. CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE

GARANTIR une croissance durable et inclusive en accélérant le rythme de croissance et en diversifiant ses sources; en donnant la priorité au développement axé sur l'être humain, en réduisant les inégalités, en créant des emplois décents, en favorisant le développement rural et en investissant dans des programmes de protection sociale viables sur le plan fiscal.

B. AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

PROMOUVOIR l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition par une production alimentaire améliorée, disponible, accessible, utilisable, sûre et de qualité, la modernisation agricole; le développement des industries agro-alimentaires ; le tissage de liens entre les agro-industries ; l'intégration des petits exploitants agricoles, notamment des agricultrices, dans les chaînes de valeur agro-alimentaires et la mise en place de mécanismes nationaux et régionaux d'échange d'information sur l'agriculture et la sécurité alimentaire;

C. CROISSANCE INCLUSIVE ET VERTE

ACCORDER LA PRIORITÉ aux initiatives en faveur de la croissance inclusive et verte en créant des emplois, en facilitant les investissements dans les mesures d'adaptation au changement climatique, en réduisant la déforestation, la désertification et la pollution, en améliorant la gestion des terres, en facilitant l'élaboration et la mise en œuvre de cadres nationaux et continentaux régissant l'acquisition de terres à grande échelle; en favorisant les énergies renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique dans la production, la consommation et la réutilisation de l'énergie;

D. INDUSTRIALISATION ET VALEUR AJOUTÉE

CREER les conditions propices à l'industrialisation et la production de valeur ajoutée en mettant l'accent sur le développement du secteur privé, la transformation du secteur informel, l'amélioration de la distribution et du réinvestissement de la richesse générée par les industries extractives, le développement de chaînes de valeur dans chaque secteur et la promotion et la mise en œuvre de politiques de contenu local dans le secteur des industries extractives;

E. INFRASTRUCTURE ET DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER et assurer l'entretien d'infrastructures dans les zones rurales et urbaines, en mettant l'accent sur l'eau, l'énergie, les TIC, les routes et les chemins de fer;

2. INNOVATION, TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

CONSCIENT du faible niveau de développement technologique en Afrique et du déficit en matière de capacités dont souffre le continent à l'égard de la technologie, nous nous engageons à:

A. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNOLOGIQUES

DÉVELOPPER les capacités en matière de technologie en facilitant le transfert et l'adaptation technologiques en fonction des besoins de développement de chaque pays, en mettant sur pied un fonds africain pour un Fonds africain de dotation pour la technologie et l'innovation dans le contexte du développement durable; accroître le financement de la recherche et du développement, renforcer la composante scientifique des programmes d'enseignement et ; améliorer l'utilisation des TIC.

3. DÉVELOPPEMENT HUMAIN

CONSCIENTS de l'importance du développement humain au processus de développement de l'Afrique et de son rôle essentiel dans la transformation économique, nous nous engageons à:

A. ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

ASSURER l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes, ainsi que l'autonomisation des groupes vulnérables en améliorant l'accès à la protection sociale pour les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes ayant un handicap, les populations rurales, les personnes déplacées et les migrants, et prendre des mesures pour veiller à ce que aucune famille ou aucun individu ne vive encore en dessous du seuil d'extrême pauvreté.

B. ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

ATTEINDRE l'excellence en matière d'éducation et de renforcement des capacités humaines en améliorant la qualité de l'enseignement; en renforçant l'accès à un enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel de qualité; en enrichissant les programmes d'enseignement primaire et secondaire en y intégrant des cours sur les connaissances pratiques, le civisme, la sexualité et la santé génésique, en veillant à réaliser des taux d'achèvement plus élevés des études à tous les niveaux de l'éducation, en renforçant les liens entre le système éducatif et le marché du travail et en favorisant l'enseignement préscolaire, l'enseignement supérieur et l'éducation non formelle;

C. ACCÈS UNIVERSEL ET ÉQUITABLE A DES SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ

ASSURER un accès universel et équitable à des soins de santé de qualité en améliorant la santé maternelle, néonatale et infantile; en renforçant l'accès à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, notamment la planification familiale, en ciblant les groupes vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes, les chômeurs, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap, en freinant la propagation des maladies transmissibles (VIH /sida, paludisme et tuberculose) et des maladies non transmissibles (y compris la santé mentale) ainsi que les maladies émergentes ; en renforçant les systèmes de santé, notamment le financement de la santé, l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement, et en renforçant les système de suivi et d'évaluation et l'assurance-santé.

D. PARITÉ HOMMES-FEMMES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

PROMOUVOIR La parité homme-femmes et l'autonomisation des femmes en améliorant et en pérennisant les progrès accomplis dans les questions de parité entre les sexes à tous les niveaux du système éducatif, en mettant un accent particulier sur l'enseignement secondaire et tertiaire ; en créant un environnement positif pour les filles à l'école, notamment une représentation accrue des femmes enseignantes; en améliorant la mobilité des femmes au travail et en éliminant les inégalités dans les salaires; en renforçant l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des terres et des autres actifs productifs; en éliminant la violence faite à l'égard des femmes et des enfants ainsi que les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et le mariage précoce et en mettant fin à la discrimination fondée sur le sexe dans les processus politiques et décisionnels;

E. DYNAMIQUE DES POPULATIONS: RÉALISATION DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE

VEILLER à ce que la forte augmentation de la population jeune en Afrique se traduise par un dividende démographique en renforçant la capacité d'entreprendre, en soutenant la création d'emplois décents et bien rémunérés pour les jeunes, en améliorant l'accès des jeunes au financement, en favorisant la participation des jeunes aux processus politiques; en éradiquant la traite des êtres humains et en éliminant le travail des enfants ;

F. GESTION DES RESSOURCES EN EAU

RENFORCER les capacités et les systèmes de gestion des ressources en eau en facilitant l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales; en veillant à la préservation de la qualité des eaux pour tous les usages et en améliorant les services d'assainissement et d'hygiène dans les zones rurales et urbaines, ainsi que les systèmes de traitement des eaux usées et de gestion de la qualité de l'eau;

G. RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

RENFORCER la résistance de l'Afrique face aux catastrophes en investissant dans des initiatives d'adaptation aux changements climatiques ; en renforçant les capacités d'anticiper et de faire face aux catastrophes naturelles et ; en mettant en œuvre l'Initiative africaine de Solidarité;

H. ACCES AU LOGEMENT

ASSURER l'accès à un logement décent et abordable dans les zones urbaines et rurales.

4. FINANCEMENT ET PARTENARIATS

CONSCIENTS de l'importance d'un financement suffisant et d'un environnement mondial propice à la mise en œuvre de l'agenda de développement post- 2015

CONSCIENTS ÉGALEMENT de l'importance de l'appropriation par les parties prenantes nationales et de leur responsabilisation ;

AMELIORER la mobilisation des ressources nationales en renforçant l'intermédiation financière, en élargissant l'assiette fiscale et en renforçant les capacités des institutions génératrices de revenus ; en créant des mécanismes de financement à long terme; en mettant un frein aux flux financiers illicites; en assurant une utilisation efficace des ressources, en améliorant la gestion des assurances et des régimes de retraite et; en mettant en place des mécanismes de financement innovants.

AMELIORER la qualité et la prévisibilité des financements extérieurs en encourageant le réinvestissement des revenus des investissements directs étrangers ; en réduisant les coûts des transferts de fonds et en veillant à leur gestion efficace ; en mobilisant les sources de financement externes non traditionnelles, y compris celles provenant des mécènes, des partenaires émergents et des sources de financement externes et novatrices ; en facilitant l'accès aux différents mécanismes mondiaux de financement, tels que l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour Tous (IMOA EPT) et le Financement climatique.

PROMOUVOIR des partenariats mutuellement avantageux en veillant à en assurer la maîtrise et la cohérence et en harmonisant l'aide internationale avec les priorités nationales et régionales; en travaillant avec les partenaires à l'élaboration d'un cadre global qui tienne compte des particularités et des priorités de l'Afrique, en favorisant les partenariats public-privé ; en renforçant la coopération Sud-Sud et le partenariat avec les économies émergentes; en stimulant le commerce intra-africain ; en améliorant l'accès de l'Afrique aux marchés mondiaux pour assurer un commerce équitable et en veillant à ce que l'architecture de la gouvernance mondiale favorise l'appropriation, le leadership et l'obligation redditionnelle.

5. MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT

SACHANT QUE la réalisation des résultats prioritaires énumérés nécessitera un environnement favorable aux niveaux national, continental et mondial et CONSCIENTS de la nécessité de classer les instruments catalyseurs du développement selon un ordre de priorité conforme aux besoins de chaque pays, nous nous engageons à:

PROMOUVOIR la paix et la sécurité pour prévenir le déclenchement de conflits violents et soutenir les efforts visant à résoudre les conflits en prenant des mesures susceptibles de favoriser et de maintenir la paix et la sécurité;

METTRE EN ŒUVRE des mesures pour lutter contre la corruption, promouvoir la bonne gouvernance politique et économique, la transparence et l'obligation redditionnelle et renforcer la gouvernance locale pour des progrès durables en matière de développement;

RENFORCER les capacités institutionnelles afin de définir les normes et les règles positives qui sont essentielles, non seulement pour assurer la continuité dans la conception et la mise en œuvre des politiques mais également pour rendre durables les résultats du développement.

PROMOUVOIR l'égalité d'accès à la justice et à l'information pour tous, ainsi que la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables, comme condition préalable à la durabilité du système social;

PROTEGER les droits humains de tous les citoyens dont il faut assurer la participation effective et fonctionnelle au sein de la société;

ENCOURAGER les citoyens à assumer leurs responsabilités à l'égard de l'État et de la société;

PROMOUVOIR le commerce intra-africain, notamment par le biais de Zones de libre-échange continentales;

RENFORCER les capacités nationales en matière de statistiques pour mesurer et évaluer la performance et l'efficacité des politiques, PROMOUVOIR une culture de prise de décision basée sur la preuve scientifique, ainsi qu'un système efficace de suivi et d'évaluation et ASSURER l'obligation redditionnelle ;

PROMOUVOIR des politiques macro-économiques prudentes qui créent un environnement propice à une croissance économique inclusive soutenue par la création d'emplois;

ENCOURAGER les États développementistes qui garantissent que les impératifs à court terme de la croissance trouvent leur ancrage dans les priorités de développement à long terme tels que l'égalité, la durabilité et l'inclusion sociale;

PLAIDER EN FAVEUR d'une architecture de gouvernance non restrictive, qui renforce les principes du commerce équitable, dissuade les flux financiers illicites et qui soit inscrite dans le cadre d'une coopération et de partenariats réels au développement;

VEILLER à ce que les résultats de la recherche et de la production de connaissances soient effectivement intégrés dans les programmes de développement.

III. CONCLUSION

En conclusion, NOUS CONVENONS que l'Agenda de développement post-2015 devrait converger avec les décisions de « Rio +20 »; s'appuyer sur d'autres initiatives régionales et mondiales, ainsi que sur des données de qualité; prendre en compte aussi bien les résultats du développement que les facteurs qui le catalysent, reposer sur la transformation économique, le développement humain et l'innovation, le transfert technologique, ainsi que la recherche et le développement; faire l'objet d'une appropriation crédible, de leadership et de l'obligation redditionnelle, au niveau national ; et être évalué sur la base d'indicateurs qui rendent compte de l'accès à des services de qualité.